

Le journal de la municipalité

L'édito de l'adjoint

Nous vivons des moments difficiles depuis plus d'un an, privés de travail, interdits de sortie ; , de déplacements, de se retrouver en famille ou avec des amis.

Les premiers mois, l'entraide, la solidarité ont été le credo de notre quotidien ; ; qui n'a pas fait les courses pour un aîné, soutenu notre personnel soignant, commandé à un commerçant du quartier un repas, pour que chacun puisse continuer à vivre convenablement et à espérer en un avenir plus souriant ?

Il y a aujourd'hui, en dehors de toutes les tracasseries liées à cette pandémie, un sentiment de repli sur soi même, d'intolérance vis à vis de l'autre qui sont sûrement liés à ces frustrations multiples.

Qui ne râle pas après son voisin qui écoute la musique trop forte ou parce que son chien aboie, ou les enfants jouent au ballon avec l'enthousiasme de leur jeunesse ?

C'est dans ces moments difficiles que nous devons tous ensemble, tirer dans le même sens pour espérer sortir de cette crise et retrouver le sourire et l'acceptation de l'autre.

Sommaire

Sommaire	2
Le mot du Maire	3
Séances du Conseil Municipal	4 à 10
Finances communale et Budget	10 à 12
Adressage	13 à 15
Le Lien	15 et 16
CCPAL Plan Climat	17
Incivilités	17
Covid – Vaccination et Communiqué de Presse	18 et 19
Emploi du Feu	20
Nos associations	21
Ecoles	22 et 23
Les écuries de St Jean	24
Le Case news	25
Annuaire des entreprises	26
A votre service	27

Lou Canoven – bulletin municipal – 1^{er} semestre 2021

Directeur de la publication : Gilles RIPERT

Comité de rédaction : le conseil municipal

Tirage : 250 exemplaires

Contact : mairie 04.90.75.20.01 mairie84750@orange.fr

Afin d'être informé des actualités de la commune vous pouvez vous connecter sur le site de la mairie www.caseneuve.fr ou nous indiquer votre adresse mail sur notre boîte mairie84750@orange.fr afin que nous puissions vous faire parvenir les informations communales.



Le mot du Maire

Chers administrés,

Comme vous tous, je souhaite sortir de cette crise sanitaire le plus tôt possible.

Il y a bien sûr les problèmes économiques qui sont en train de saper le moral des entreprises, il y a aussi le problème social, le manque de relations humaines, pas de repas, de fêtes, les restaurants fermés, les spectacles annulés, tous ce qui fait notre vie et notre culture.

Vivement la liberté !

Au niveau communal, le travail n'a pas cessé, nos agents assurent la continuité du service.

J'ai obtenu de la préfecture et de l'Agence Régionale de Santé la mise en place d'un centre de vaccination éphémère. Ainsi, les plus de 75 ans des communes de Caseneuve, de St Martin de Castillon et de Viens ont pu être vaccinés. Pas moins, de 102 personnes ont reçu le jeudi 8 et vendredi 9 mars la première injection du vaccin Pfizer, et le vendredi 9 avril ce sont 126 personnes qui ont pu recevoir soit la première soit la seconde injection.

J'adresse un grand merci à l'équipe mobile des pompiers, aux médecins bénévoles et bien sûr aux personnels communaux pour l'organisation de ces journées.

Avant l'été, les panneaux des voies et chemins vont être posés par nos agents techniques, et les numéros de vos maisons vous seront remis. Trois intérêts à cela : les pompiers pour vous situer en cas d'urgence, la Poste pour la distribution du courrier (car on comprend toute la difficulté pour des facteurs remplaçants de trouver nos habitations), et enfin l'installation de la fibre optique impossible sans une adresse normée.

J'espère que nous pourrons dès la fin du mois de mai nous retrouver pour festoyer ensemble.

Votre Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Ripert', written over a horizontal line.

Gilles RIPERT

Séances du CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2020 à 18 h 30

Présents : BLEUZEN Hélène, CARDONA Rafael, EXBRAYAT-DUMAS Chantal, METAYER Laurent, MOLLET-GERVASONI Éric, Jean-Marcel GUIGOU, RIPERT Gilles, SANCHEZ François, VERA Sébastien
 Procuration de GAUDIN Cynthia à RIPERT Gilles, et de CAPEK Catherine à METAYER Laurent
 Ouverture de séance à 18h30. Chantal EXBRAYAT-DUMAS est désignée comme secrétaire de séance.

Décisions modificatives :

En cette fin d'année, afin d'ajuster le budget et finir le règlement des opérations en cours, il y a lieu de prendre 3 décisions modificatives.

Il convient de procéder à des ajustements afin de procéder au versement de l'aide exceptionnelle d'un commerce qui a subi une perte de recettes du fait des travaux de la place.

Une dernière modification doit être opérée afin de procéder au versement des 34 centimes complémentaires pour cette aide exceptionnelle ainsi que le solde des charges, salaires et indemnités.

Gilles RIPERT et Chantal EXBRAYAT-DUMAS exposent la nécessité de faire un prêt relais d'un montant de 164 000 euros (remboursable de façon anticipée sans frais) pour la TVA de La Lègue qui n'a pas encore pu être encaissée

Extrait délibération 2020-34 : Décision modificative n° 9

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	67	6745			Subventions aux personnes de droit privé	800,00
						Total	800,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	011	60623			Alimentation	-800,00
						Total	-800,00 €

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2020-35 : Décision modificative n° 10

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	67	6745			Subventions aux personnes de droit privé	0,34
D	F	012	64118			Autres indemnités.	4 499,66
D	F	012	6216			Personnel affecté par le GFP de rattachement	9 000,00
						Total	13 500,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	011	611			Contrats de prestations de services	-13 500,00
						Total	-13 500,00 €

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2020-36 : Décision modificative n° 11

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	16	1641	OPFI		Emprunts en euros	900,00
						Total	900,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	2111	42		Terrains nus	-900,00
						Total	-900,00 €

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos à 19h15.

Présents : Hélène BLEUZEN, Gilles RIPERT, Jean Marcel GUIGOU, Catherine CAPEK, Sébastien VERA, Rafael CARDONA, Laurent METAYER, Cynthia GAUDIN, Chantal EXBRAYAT, François SANCHEZ, Éric MOLLET-GERVASONI

Extrait délibération 2021-01 : Restes à réaliser

Mme Chantal EXBRAYAT-DUMAS adjointe aux finances explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses prévues et non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 11 701.20 €
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à ...33 000.00 €

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-02 : Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2007 et 2009 pour un montant de 236.44 €

Monsieur le Maire explique à quoi correspond ce mécanisme d'admission en non-valeur et dit que Madame la Trésorière demande au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°61 de l'exercice 2007 - objet : Durée de validité dépassé EDF GDF. Montant : 170.00 €
- n°145 de l'exercice 2009, objet : Poursuite sans effet. Montant : 66.44 €

Mmes Chantal EXBRAYAT-DUMAS et Cynthia GAUDIN se demandent si les poursuites ne peuvent pas continuer envers EDF, M. le Maire dit que cette admission en non-valeur n'arrête pas les poursuites.

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-03 : Convention DACT

En novembre 2014, en application de la délibération cadre n° 2014-554 du 20 juin 2014 du Conseil Général du Vaucluse, la commune a signé une convention pour la mise en place du dispositif d'Assistance aux collectivités territoriales (DACT) qui bénéficie aux communes de moins de 2 000 habitants. Ce dispositif a pour objet de nous assister dans la gestion de la voirie et de la circulation communales.

Le décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 modifie les conditions d'exercice de l'assistance technique, rendant la convention de 2014 caduque. Aussi par délibération n° 2020-565 le conseil Départemental du Vaucluse a adopté la mise en conformité de la DACT84.

De ce fait, Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention avec le Conseil Général de Vaucluse, et indique que lors du précédent mandat la commune n'a pas mobilisé cette convention, mais cela pourrait être intéressant pendant ce mandat

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-04 : Cession de parcelle

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors de l'acquisition des parcelles AN 176 ET 179, M. et Mme ANDRE se sont aperçus que la propriété acquise comprend en ses clôtures la parcelle AN 231 portée au cadastre au compte de la commune.

Afin de régulariser cette erreur, il y a lieu de leur céder cette parcelle, d'une surface de 65 m².

Un prix d'1 € le m² nous a été proposé.

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-05 : Détermination du nombre de postes d'adjoint

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoint sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Laurent METAYER du poste de 3eme adjoint, Monsieur le Maire propose de porter à deux le nombre de postes d'adjoints.

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-09 : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales

Monsieur le Maire expose que le projet d'Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux dont le coût prévisionnel s'élève à 58 960.00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 58 960.00 €
DSIL : 47 168.00 €
Autofinancement communal : 11 792.00 €

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-10 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants et la réfection du boulodrome dont le coût prévisionnel s'élève 91 751.20 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 91 751.20 €
DETR : 32 112.92 €
Autofinancement communal : 59 638.28 €

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-11 : Dispositif 20 000 arbres en Vaucluse

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville et notamment le volet planter 20 000 arbres en Vaucluse qui permet de réaliser des aménagements paysagers durables et des plantations de qualités adaptées aux conditions pédoclimatiques particulières du Département et contribue à maintenir la diversité du patrimoine arboré sur notre territoire. A ce titre, nous pouvons par la signature d'une convention avec le Département du Vaucluse prétendre à la fourniture de végétaux à hauteur maximum de 15 000 €. Une enveloppe budgétaire équivalent à 20 % de la valeur des végétaux fournis, sera prévue pour l'aménagement et la plantation.

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-12 : Adhésion au CNAS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a la possibilité d'adhérer au Comité national d'action sociale. Le CNAS est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales en jouant le même rôle que pour le CE / CSE dans le secteur privé. Le CNAS va participer à la rédaction et à la gestion des politiques d'actions sociales des collectivités territoriales adhérentes. Les agents de la commune titulaires ou contractuels, pourront disposer d'un droit à des prestations sociales à travers diverses prestations, à savoir des avantages loisirs et vacances, des renseignements juridiques ou des prêts.

Pour 2021 : l'adhésion s'élève à : 212 € par agent soit pour notre commune = 1 272 €

Approuvé à l'Unanimité

Suivent :

- [Débat d'orientation budgétaire 2021](#)
- [Questions diverses](#)

La séance est levée à 21 h 00

Compte Rendu du 7 avril 2021 à 18 h 30

Présents : Gilles Ripert, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Raphael Cardona, François Sanchez

Pouvoirs : Eric Mollet-Gervasoni à Gilles Ripert - Sébastien Verra à Chantal Exbrayat

Absents : Laurent Métayer, Catherine Capek, Hélène Bleuzen

François SANCHEZ est désigné secrétaire de séance - Début de séance 18h35 et fin de séance 20h10

Extrait délibération 2021-13 : Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le Département de Vaucluse, chef de file en matière de solidarité territoriale, est un partenaire privilégié des communes pour développer leur territoire et permettre la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Dans le cadre de sa politique contractuelle et au sein d'un cadre contractuel unique, le Département de Vaucluse a décidé d'apporter une aide financière aux collectivités locales afin de favoriser, au travers du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST), un développement équilibré, équitable et solidaire de son territoire.

Chaque commune dispose d'une dotation globale sur la période 2020-2022, identique à celle de la précédente phase contractuelle, soit pour notre commune 114 000.00 €

Une part minimale de 10 % du montant de chaque dotation sera réservée au financement d'opérations répondant aux critères d'éligibilité de la part « Développement Durable », plafonné à 11 400 €

Pour les communes de 500 à moins de 2 000 habitants, 70 % du montant HT de la dépense subventionnable à justifier,

Nous pourrions répartir sur plusieurs projets cette aide :

Projets	Montant HT	Montant Aide 70 %	Reste à charge
Extension du Bistrot	63 937.00 €	44 755.90 €	19 181.10 €
Amélioration performance énergétique	18 780.00 €	11 400.00 €	7 380.00 €
Adressage (plaques et signalisation)	9 049.17 €	6 334.43 €	2 714.75 €
Logiciel JVS	5 093.80 €	3 565.66 €	1 528.14 €
Voirie (Réfection VC 7 + Glissières + Miroir)	68 491.44 €	47 944.01 €	20 547.43 €

Approuvé à l'unanimité.

Extrait délibération 2021-14 : Fond Régional d'Aménagement du Territoire

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement et de revalorisation du pôle Mairie/Boulodrome voté par la délibération n° 2021-10, et explique que nous avons la possibilité pour financer ce projet de demander le Fond Régional d'Aménagement du Territoire, et présente le plan de financement suivant :

Coût total du projet HT : 91 751.20 €

DETR 2021	35 %	32 112.92 €
FRAT	30 %	27 525.36 €
Autofinancement		32 112.92 €

Approuvé à l'unanimité.

Extrait délibération 2021-15 : Vote des taux des taxes locales 2021

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), que les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Considérant que le département du VAUCLUSE, avait pour l'année 2020 taux à 15.13 %.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021., Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2021 soit

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.82 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.58 %

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-16 – Jardins partagés

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis quelques années, la commune met gratuitement à disposition des canovens qui le souhaitent, 6 petites parcelles pour la création de potagers familiaux. Le règlement intérieur approuvé à leur création doit être modifié (il autorisait notamment les barbecues et le brûlage de végétaux, qui sont interdits).

De plus, pour compléter ce règlement, il est nécessaire de mettre en place des conventions de mise à disposition détaillant pour chaque bénéficiaire les conditions qui lui sont spécifiques (date de mise à disposition, etc...)

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-17 - Convention De mise à disposition de la salle du Centre Culture Constant DELAN

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les agents de la CCPAL en poste à la structure multi-accueil, crèche de Caseneuve « Les Pitchouns du Luberon » utilisent régulièrement notre centre culturel Constant DELAN pour :

- Y exercer des activités ponctuelles avec les enfants
- Y proposer des spectacles
- Y prendre leur pause déjeuner lorsque les mesures sanitaires le justifient au regard de la santé des enfants ou celle des personnels

Et qu'à cet effet, il y a lieu de signer une convention avec la CCPAL

Approuvé à l'Unanimité

Extrait délibération 2021-18 – Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la FPT de Vaucluse

Monsieur le Maire explique l'intérêt pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, et l'opportunité de confier au Centre de Gestion FPT de Vaucluse le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, et la liberté d'y souscrire ou non selon les résultats,

Approuvé à la majorité La séance est levée à 20 h 00

Finances communales et budget

Le Compte administratif 2020

Présenté chaque année aux administrés, le compte administratif est le relevé des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans l'exercice, il permet d'apprécier la qualité de la gestion communale.

Voici le compte administratif 2020,

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Charges à caractères générales eau, électricité, véhicules, voiries, entretien bâtiments, honoraires frais de contentieux, assurances, fournitures administratives et scolaire, locations bâtiments, alimentations,	92 996.76
	Charges de personnel et frais assimilés : Salaires et charges des agents	204 959.43
	Atténuations de produits : Compensation CCPAL	19 180.00
	Autres charges de gestions courante Subventions aux associations, Cotisations aux syndicats, Indemnités élus, participations aux Centres aérés autres communes	33 145.83
	Charges financières : Intérêts des emprunts	19 768.35
	Charges exceptionnelles – Aides exceptionnelles COVID commerçant	800.34
	Total des dépenses de fonctionnement	370 850.71
Recettes	Report excédent 2019	59 018.68
	Remboursement salaire La Poste	17 715.14
	Ecriture comptable	3 090.43
	Téléalarme	1 383.12
	Impôts et taxes, impôts locaux	259 670.72
	Dotations de l'Etat	127 956.61
	Loyers	86 172.47
Total des recettes de fonctionnement	555 007.17	

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Acquisition de mobiliers et matériel	11 440.25	Matériel informatique Ecole + Mairie Gouttière local comité des fêtes + Pompe fontaine + chauffe-eau école
	Travaux voies et réseaux	21243.00	Travaux voirie sur les chemins, remodelage chemin des plaines, aménagement parking, mur du restaurant
	La Lègue	549 334.37	Création de 5 logements
	Aménagement place et parking	145 914.73	Aménagement place du village
	Travaux de bâtiments	6 888.16	Menuiseries ancienne Mairie, Réparation Chaudière La Lègue, Rénovation maison de l'école
	Petits Patrimoine	786.00	Produits étanchéité Fontaine
	Acquisition de terrain	4 500.00	Achat parcelle parking Portalet
	Remboursement capital des emprunts	47 296.46	
	Déficit 2019	109 140.56	
	Total des dépenses d'investissement	896 544.43	
Recettes	La Lègue	817 208.49	Subventions + Emprunt
	Aménagement place et parking	28 000.00	Dotations amende de police
	Maison Dumas	16 740.00	Location-vente
	Opérations financières	86 159.04	Excédent fonctionnement 2020 + Taxe d'aménagement + Caution locataire
Total des recettes d'investissement	948 107.53 €		

La fiscalité directe locale (les impôts locaux) : Du changement en 2021

Comme vous le savez, depuis 1974, la taxe d'habitation est due par toutes les personnes qui ont, au 1er janvier de l'année, la disposition ou la jouissance, à titre privatif, d'une habitation meublée, qu'elles soient locataires ou propriétaires du bien, ou même qu'elles l'occupent à titre gratuit.

Cette taxe est calculée sur la valeur locative du bien et une partie de celle-ci est perçue par les communes, qui votent chaque année son taux.

Depuis 2018 et progressivement jusqu' en 2023 plus aucun foyer français ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La suppression de cette taxe représente une perte de recette pour les communes, dont la nôtre.

Pour compenser cette perte, nous bénéficierons à compter de cette année du transfert du montant de la taxe foncière des propriétés bâties actuellement perçu par le département.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances de la commune, et n'aura également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable.

Ainsi, le taux communal de la taxe foncières sur les propriétés bâties en 2020 était de 9.69 % et celui départemental de 15.13 %, en 2021 après le vote du conseil municipal qui a décidé de ne pas augmenter son taux celui-ci passera à 24.82 %. (9.69 + 15.13).

Le budget primitif 2021

Petit rappel : Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le maire - organe exécutif de la collectivité locale - est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Préparé par les membres de la commission de finances selon les grands principes :

- **Principes d'universalité** : l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses il doit décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses.

- **Principe de l'unité** : toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité.
- **Principe de l'équilibre** : les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère

Le BP 2021 a été approuvé comme suit par le conseil municipal le 7 avril dernier

Fonctionnement			
Dépense		Recette	
Charges à caractère général	166 272.46	Atténuation de charges	14 000.00
Charges de personnel	232 413.00	Produits des services	1 500.00
Compensation CCPAL	20 500.00	Impôts et taxes	269 000.00
Autres charges de gestion courante	57 137.00	Dotation et participations	48 706.00
Charges financières	15 040.00	Autres produits de gestion courante	110 000.00
Charges exceptionnelles	6 000.00	Report excédent 2020	54 156.46
Total	497 362.	Total	497 362.46

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Acquisition de matériel	9 817.00	Aménagement place et parking	33 000.00
Travaux voies et réseaux	82 806.20	Maison Dumas	5 580.00
Adressage et signalisation	15 000.00	Opération non affectées	248 580.10
Révision du PLU	28 000.00	Opération financières	226 237.10
Aménagement place et parking	12 085.00		
Acquisition de terrain	10 000.00		
Aménagement espace central	110 000.00		
Aménagement espace de loisir	15 000.00		
Amélioration performance énergétique	104 729.00		
Extension du Bistrot	80 000.00		
Opération financière	45 960.00		
Total	513 397.20	Total	513 397.20

Subventions aux associations

Comme chaque année, notre budget prévoit des crédits destinés au versement de subvention aux associations. Pour recevoir une subvention, les associations doivent en faire la demande, bien que la réglementation n'exige pas la production d'un dossier particulier, il est important de justifier sa demande par des éléments comme, le comptes du dernier exercice, le budget prévisionnel, le compte-rendu d'activité détaillé pour l'année écoulée et le prévisionnel d'activité pour l'année à venir.

Le conseil municipal est souverain pour attribuer les subventions au tissu associatif local et les subventions ne constituent en aucune manière un droit, la commune les accordant ou les refusant à sa discrétion. De même, il n'y a aucune obligation pour la commune de reconduction d'une subvention.

Pour bénéficier d'une aide publique, il est obligatoire que l'association ait été déclarée à la préfecture ou à la sous-préfecture, que cette déclaration ait fait l'objet d'une publication au Journal Officiel, et qu'elle poursuive un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de notre commune, ou ayant un objet national mais réalisant localement une action profitant aux habitants de Caseneuve.

Ainsi, après avoir étudié les demandes, le Conseil Municipal a décidé lors du vote du BP 2021 d'accorder les subventions suivantes :

ADMR	1 600.00 €	EMALA	80.00 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1 000.00 €	FONDATION DU PATRIMOINE	55.00 €
COMITE DES FEUX DE FORTES	152.00 €	HAPA	150.00 €
DDEN 84	50.00 €	LE SOUVENIR FRANÇAIS	50.00 €
OCCE 84	1 000.00 €	LES RESTOS DU CŒUR	150.00 €
STE DE CHASSE	600.00 €		

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, aucune disposition réglementaire n'impose de procéder à la dénomination des voies. L'adressage est cependant primordial pour de nombreux organismes remplissant des missions de service public, pour faciliter leurs missions comme l'acheminement des courriers et des colis, l'aide à domicile, mais également les interventions de secours et l'abonnement au très haut débit de tous les usagers éligibles à la fibre optique.

En 2019, afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des Canovens, le conseil municipal décide de créer un plan d'adressage. Pour ce faire, nous avons recruté un jeune en service civique, mais à la fin de sa mission (6 mois) le lourd travail de numérotation des habitations et de nomination des voies n'était pas terminé.

Au mois de juillet 2020, Monsieur Laurent METAYER (nouvellement élu) décide de poursuivre la procédure, en recherchant le meilleur compromis entre l'efficacité de l'adressage (accès des secours, fiabilité de l'acheminement du courrier...) et les ressources financières et humaines disponibles dans notre commune pour sa mise en place.

M. Laurent METAYER en accord avec les membres du conseil municipal commence alors par réaliser un diagnostic, puis détermine le type de voies (chemin, route...), et enfin définit le système de numérotation :

- ✓ par numéro croissant à partir du début de la voie (dans le village),
- ✓ numérotation métrique, attribuée en fonction de la distance qui sépare le début de la voie et l'entrée du bâti (hors village).

Par la délibération 2020-32 du 14 novembre 2020, le conseil municipal valide :

- ✓ les noms et la géométrie des voies communales
- ✓ les noms et la géométrie des voies privée de plus de 150m

Ce plan de l'adressage est ensuite transmis à l'organisme qui alimente la Base Adresse Nationale, et :

- ✓ au cadastre (service de la DGFIP)
- ✓ à la Poste
(nous vous rappelons qu'il est indispensable que vos noms figurent lisiblement sur vos boîtes aux lettres)
- ✓ à l'IGN
- ✓ au SDIS du Vaucluse

La numérotation est à la charge de la commune à la première installation seulement.

Le propriétaire est ensuite chargé de son entretien et renouvellement le cas échéant. Les propriétaires des immeubles ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices de noms de rues ou de numérotation sur leurs immeubles.

Jean Marcel GUIGOU s'est chargé de faire réaliser par une entreprise du Pays d'Apt les panneaux des voies et les plaques numériques des habitations, qui vous sont remises en Mairie contre récépissé.

Le service technique (Jean Baptiste et Jérôme) est chargé de la mise en place des panneaux de voies.

La distribution des plaques numériques de vos maisons a eu lieu les du 28 avril au 1^{er} mai, quelques-unes sont encore à retirer.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des voies nommées dans cette opération, uniquement hors village puisque les rues du village l'avaient été en 2012.

Nom de la voie	Ancien nom / Créé	Entre	
ALLEE DES LAVANDINS	Créé	Route de St Martin de Castillon	Chemin de la Feissons
CHEMIN CLAUDE DUMAS	Créé	Route des quatre chemins	Dernière Prop.
CHEMIN DE CATION	Ancien grand chemin d'Apt à Caseneuve	Route d'Apt	Dernière Prop.
CHEMIN DE CAYENNE	Ancien chemin de St Martin de Castillon à Rustrel	Route de Gignac	Dernière Prop.
CHEMIN DE FRANCE	Voie communale n°5 de Rustrel	Route de Viens	Dernière Prop.
CHEMIN DE CROIX DE CRISTOL	Créé	Route des Blaces	Chemin de Croix de Cristol
CHEMIN DE LA FEISSONES	Créé	Place de l'école	Dernière Prop.
CHEMIN DE LA GALINE	Ancien chemin des granges	Route de St Martin de Castillon	Dernière Prop.
CHEMIN DE LA GARUSSAILLE	Voie communale n°7 bis de Villars	Route d'Apt	Route de Viens
CHEMIN DE LA GRAND VIGNE	Voie communale n°4 de Saignon	Route d'Apt	Chemin des Barbets
CHEMIN DE LA MILANE	Ancien chemin dit des Jonquet au Colombier	Chemin des Jonquet	Dernière Prop.
CHEMIN DE LA PINEDE	Créé	Chemin des Barbets	Dernière Prop.
CHEMIN DE L'ORATOIRE	Ancien chemin de Caseneuve à Saint Jean	Route de St Martin de Castillon	Chemin de Saint Jean
CHEMIN DE MANGOGNE	Créé	Route des quatre chemins	Dernière Prop.
CHEMIN DE MASSIEYES	Créé	Route de Gignac	Dernière Prop.
CHEMIN DE MAUCOURIN	Créé	Route des quatre chemins	Maucourin
CHEMIN DE PIED DE MARC	Créé	Route des Blaces	Chemin de la Croix de Christol
CHEMIN DE PIERREFEU	Créé	Chemin de Saint Jean	Dernière Prop.
CHEMIN DE PRADENQUES	Créé	Route de Gignac	Dernière Prop.
CHEMIN DE SAINT JEAN	Chemin rural dit de Saint Jean	Route de St Martin de Castillon	Dernière Prop.
CHEMIN DE SAINT MAIME	Ancien chemin de Caseneuve à Castellet	Chemin des Banquets	Route du Boisset
CHEMIN DES AMANDIERS	Ancien chemin des granges	Chemin de la Galine	Route St Martin de Castillon
CHEMIN DES BANQUETS	Ancien chemin de Caseneuve à Castellet	Route d'Apt	Chemin de Saint Maime
CHEMIN DES BARBETS	Voie communale n°9 du Gros André	Chemin des Rouges	Dernière Prop.
CHEMIN DES CLAUSSES	Créé	Route de St Martin de Castillon	Dernière Prop.
CHEMIN DES COSTES	Créé	Route des quatre chemins	Les Costes
CHEMIN DES COURNEIREDES	Chemin rural dit des Courneiredes	Route de Viens	Dernière Prop.
CHEMIN DES CRÊTES	Créé	Chemin de Pied de Marc	Dernière Prop.
CHEMIN DES CROTTES	ancien chemin de Saignon à Rustrel	Route des Blaces	Dernière Prop.
CHEMIN DES JONQUETS	idem	Route de Viens	Impasse de la Reille
CHEMIN DES MICOULAUX	Voie communale n°10 des Micoulaux	Route d'Apt	Dernière Prop.
CHEMIN DES MURAILLES	Créé	Route du Boisset	Dernière Prop.
CHEMIN DES PLAINES	Créé	RD900	Dernière Prop.
CHEMIN DES RAMADES	Créé	Route d'Apt	Dernière Prop.
CHEMIN DES ROUGES	Chemin rural dit des Rouges	Route d'Apt	Chemin des Barbets
CHEMIN DU CHÂTEAU D'EAU	Ancien chemin de Caseneuve à Saint Jean	Chemin de Saint Jean	Dernière Prop.
CHEMIN DU DEVENS	Ancien chemin du Devens à Caseneuve	Route du Boisset	Chemin des Barbets
CHEMIN DU PATIAIRE	Créé	Route de Viens	Route des Blaces
CHEMIN DU SOUFRE	Créé	Chemin de Beau Site	Dernière Prop.
IMPASSE BASSE BLACE	Créé	Route des Blaces	Dernière Prop.
IMPASSE DE LA REILLE	Chemin des Jonquet	Chemin des Jonquets	Dernière Prop.
IMPASSE DE MANEGAUD	Créé	Chemin de Pied de Marc	Dernière Prop.
IMPASSE DE PEYREGROS	Créé	Route des Blaces	Dernière Prop.
IMPASSE DES ANCIENS VERGERS	Créé	Impasse de Peyregros	Dernière Prop.
IMPASSE DES BANQUETS	Créé	Chemin des Banquets	Dernière Prop.
IMPASSE DU RABLISSIN	Créé	Route de Viens	Dernière Prop.
IMPASSE GERVASONI	Chemin de Saint Jean	Route de Viens	Chemin de Saint Jean
PLACE DE L'ECOLE	Créé	Route de St Martin de Castillon	Route St Martin de Castillon
PLACE DU CIMETIERE	Créé	Route de St Martin de Castillon	Route d'Apt
ROUTE D'APT	RD 35	Route de St Martin de Castillon	Route de Viens
ROUTE DE GIGNAC	Voie communale n°8 de Gignac	Route de Viens	Limite adm.
ROUTE DE ST MARTIN DE CASTILLON	RD 35	Route d'Apt	Limite adm.
ROUTE DE VIENS	RD209	RD900	Limite adm.
ROUTE DES BLACES	Voie communale n°7 bis de Villars	Route de Viens	Limite adm.
ROUTE DES QUATRE CHEMINS	Route de viens	Rue de la Poterie	Route de Viens
ROUTE DU BOISSET	Voie n°7	Route d'Apt	RD900
RUE DE HAUTE BLACE	Créé	Chemin de Pied de Marc	Route des Blaces
RUE DU COLOMBIER	Créé	Route de Viens	Route de Viens
RUELLE DU RELARGUIER	Créé	Chemin des Jonquets	Impasse de la Reille
TRAVERSE DE LA GALINE	Créé	Chemin de la Galine	Chemin de Saint Maime

Bien que les nouvelles adresses de la commune aient été transmises à la Base Adresse Nationale, les occupants de chaque habitation concernée doivent maintenant diffuser l'information.

Pour cela, la plateforme : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193 vous permet de signaler votre changement d'adresse auprès des services de l'Etat, des différents organismes sociaux auquel vous êtes affilié (sécurité sociale, caisse de retraite, CAF, MSA,...) de vos fournisseurs (eau, électricité, téléphone) et de vos correspondants personnels ou professionnels en une seule déclaration.

Munissez-vous de votre n° de sécurité sociale, de vos cartes grises de ses véhicules, votre n° d'allocataire CAF, votre n° fiscal, votre n° client EDF ou autres fournisseurs, etc.... et laissez-vous guider.

En cas d'échec de la démarche via cette plateforme, vous recevrez un courriel de l'organisme concerné vous indiquant les démarches à réaliser pour finaliser la modification de vos coordonnées.

En vous connectant, vous arrivez directement sur la page :

Changement d'adresse en ligne (Service en ligne)

Après lecture vous cliquez sur le carré :

Accéder au
Service en ligne

A partir de là, il vous suffit de répondre aux questions :

- ❖ Date d'effet (*dès que votre plaque numérique sera posé*)
- ❖ Objet du changement : *Modification administrative*
- ❖ Autres coordonnées à changer : *ne rien inscrire*

Puis cliquer sur

COMMENCER

En page 2 : remplir le questionnaire :

- ❖ Nom
- ❖ Prénom
- ❖ Date de naissance
- ❖ Nom d'usage
- ❖ Adresse postale avant le changement

SUIVANT

Inscrire maintenant votre nouvelle adresse

SUIVANT

Cocher la nouvelle adresse saisie

SUIVANT

Vous arrivez maintenant sur la page des organismes auxquels vous signaler votre changement d'adresse, cette opération est à renouveler autant de fois que de personnes résidant à votre domicile.

Toutefois, si la pratique d'internet ou si l'outil informatique est loin de vous, le bus « Le Lien » est à votre service pour vous aider dans cette démarche.



En effet, depuis l'été dernier, La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a mis en place un bus parcourant les 25 communes du territoire. Ce bus est un service labellisé **Espace France services**, il offre la possibilité à tous d'accéder plus facilement aux démarches administratives du quotidien via l'outil numérique, et au plus près du terrain. Le bus est un point, un guichet de renseignement et d'accompagnement où vous pouvez être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans vos démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier. Accès entièrement gratuit et confidentialité respectée.

Chez nous, le lien est de passage tous les quatrièmes mardis du mois.
Ci-après, l'agenda des permanences du second trimestre 2021.



PERMANENCES* DU LIEN

DANS LES COMMUNES

AVRIL | MAI | JUIN

2021



Mis à jour le 20/04/2021

COMMUNES	JOURS	HORAIRES	LIEUX	AVRIL	MAI	JUIN
				*Sous réserve de modifications		
APT	Lundi	9h00/12h00	Place Gabriel Péri	12	10	14
	Mercredi	13h30/16h30	St Michel – Parking Jean Moulin	7	5	2
	Mercredi	13h30/16h30	St Joseph/ La Marguerite - Place M ^{al} Delattre de Tassigny		19	
	Mercredi	13h30/16h30	Le Paou – Rue des Oliviers	21		16
	Samedi	9h00/12h00	Cours Lauze de Perret - Entrée du Jardin Public	24	22	26
AURIBEAU	Mercredi	13h30/16h30	Parking bas	14	12	9
BONNIEUX	Mardi	13h30/16h30	Parking devant l'Eglise	6 - 20	4 - 18	1 - 15
BUOUX	Mercredi	9h00/12h00	Parking de la Mairie	28	26	23
CASENEUVE	Mardi	13h30/16h30	Parking de la Mairie	27	25	22
CASTELLET EN LUBERON	Mardi	13h30/16h30	Parking les Tilleuls	13	11	8
CERESTE	Vendredi	13h30/16h30	Place du Général de Gaulle	2-16	7 - 21	4 - 18
GARGAS	Vendredi	9h00/12h00	Place Cœur Village	2		4
	Lundi			26	7	28
GIGNAC						
GOULT	Mercredi	9h00/12h00	Place de la Libération	7 - 21	5 - 19	2 - 16
JOUCAS	Jeudi	13h30/16h30	Parking terrain de foot	15	20	17
LACOSTE	Lundi	13h30/16h30	Place de l'Eglise	12 - 26	10	14 - 28
LAGARDE D'APT	Lundi	13h30/16h30	Parking de la Mairie		3	7
LIoux	Lundi	9h00/12h00	Parking de la Mairie	19	17	21
MENERBES	Vendredi	13h30/16h30	Parking de l'école	9 - 23	28	11 - 25
MURS	Jeudi	9h00/12h00	Terrain de boules	8 - 22	27	10 - 24
ROUSSILLON	Mardi	9h00/12h00	Parking Lou Pasquié	13 - 27	11 - 25	8 - 22
RUSTREL	Jeudi	9h00/12h00	Place de la Fête	15	20	17
SAIGNON	Mardi	9h00/12h00	Parking du Petit Pasquier	6 - 20	4 - 18	1 - 15
ST MARTIN DE CASTILLON	Lundi	9h00/12h00	Place de la Poste		3	7
ST PANTALEON	Jeudi	9h00/12h00	Place de l'Amiradou	1	6	3
ST SATURNIN LES APT	Vendredi	9h00/12h00	Place Gambetta	9 - 23	28	11 - 25
SIVERGUES	Vendredi	9h00/12h00	Parking Clément Lauthier	16	21	18
VIENS	Jeudi	13h30/16h30	Parking de la Mairie	1	6	3
VILLARS	Mercredi	13h30/16h30	Devant la Poste	28	26	23



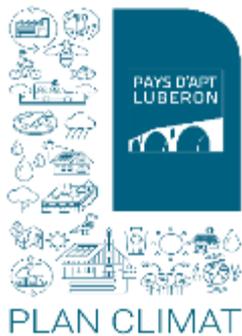
Retrouvez le calendrier sur www.paysapt-luberon.fr
Le Lien ne circule pas les week-ends et jours fériés
07 85 10 33 80 | 04 90 04 49 70
lelien@paysapt-luberon.fr



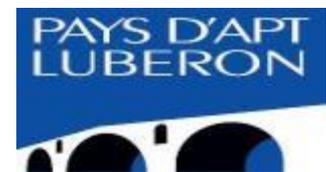
Pour l'accès aux informations administratives nationales : Ayez le réflexe Service-public.fr

Le gouvernement a développé depuis de nombreuses années une plateforme dédiée à l'information de chaque citoyen concernant la réglementation et les démarches administratives.

Organisées par thème ou accessibles via un moteur de recherche, actualisé en permanence, ce site vous permet de trouver des informations fiables concernant votre vie quotidienne et toutes vos démarches administratives.



Plan Climat



La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), 30 000 habitants, et la Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB), 24 500 habitants sont deux territoires voisins. Ils sont situés aux portes de grandes agglomérations et partagent des logiques de territoires et des enjeux ruraux similaires.

Les deux territoires, lauréats du dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) aux côtés du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL), sont déjà engagés en faveur de la transition énergétique par différentes actions.

Souhaitant mettre en place un partenariat innovant et une coopération entre leur territoire, la CCPAL et COTELUB ont choisi de s'associer afin d'élaborer conjointement leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avec l'aide d'un chargé de mission mutualisé.

Conformément aux dispositions réglementaires, chaque communauté de communes disposera de son propre PCAET.

Chaque PCAET comprendra donc, des volets propres à son territoire mais également des volets communs avec le territoire voisin. Cette approche permet de préserver les spécificités de chaque EPCI tout en mettant en évidence les problématiques « Trans territoriales ».

Après plus d'un an et demi d'élaboration d'une stratégie pertinente permettant la transition énergétique du territoire Pays d'Apt Luberon, le Conseil communautaire du 14 décembre 2020 a adopté à l'unanimité son Plan Climat-Air-Energie Territorial.

En 2021 et les années à venir seront dédiées à la mise en œuvre des actions définies dans ce document-cadre de la politique de transition énergétique du territoire pour la période 2020-2026. La dynamique territoriale s'articule désormais autour de la Communauté de communes, coordinatrice de la transition énergétique pour ses 25 communes. Les objectifs fixés sont ambitieux et visent à faire du Pays d'Apt Luberon un territoire à énergie positive d'ici 2045, c'est à dire produire toute notre énergie grâce aux ressources renouvelables.

STOP ! AUX INCIVILITÉS

Nous nous devons d'attirer votre attention sur les problèmes d'incivilité et de vandalisme qui sont régulièrement constatés autour du pôle Mairie/Bistrot/Ecole.

Quelques jeunes adolescents souhaitant se divertir se livrent à diverses incivilités.

L'abri bus devant l'école est régulièrement tagué, la table de ping-pong a été cassée, les poteaux délimitant le parking devant la mairie ont été arrachés, les ampoules des spots lumineux assurant l'éclairage public du parking ont été cassés par surement des jets pierres, et dernièrement, les tables et chaises de l'Authentic Bistrot ont été déplacés et des crachats lancés sur la terrasse et les vitres de l'établissement.

Dans les bois, des propriétaires se sont plaints de dégradations sur des arbres (écorces arrachées, marques à la peinture), ou d'installation sportives. Nous vous rappelons que pour l'organisation de parcours (vélo, moto...) l'accord du propriétaire est **obligatoire**.

Au-delà des coûts et frais engendrés pour les réparations cela pose la question de la sécurité des jeunes ayant provoqué ces dégradations et de la responsabilité des parents, l'article 1384 al. 4 du code civil prévoit que les parents sont responsables des dommages causés par leurs enfants dès lors qu'ils habitent chez eux et qu'ils sont soumis à leur autorité parentale.

Excédé, Monsieur le Maire en appelle à plus de respect, de responsabilité et de vigilance de tous.

Si ces dégradations ne cessent rapidement, nous nous verrons contraints de déposer plainte auprès de la gendarmerie pour « dégradation ou détérioration de bien public » et les auteurs de ces faits pourront être poursuivis.





Les officiels lors de la visite du centre dans l'ordre de gauche à droite :
Mme Viviane DARGERI adjointe au maire de Viens,
Mme Nadra BENAYACHE déléguée de l'ARS Vaucluse,
M. Bertrand GAUMES Préfet de Vaucluse,
Mme Dominique SANTONI vice-présidente du Département

M. Gilles RIPERT notre maire
Mme Chantal EXBRAYAT-DUMAS notre adjointe au maire
M. Julien AUBERT Député,
Mme Charlotte CARBONEL Maire de St Martin de Castillon

Pas moins de 228 vaccinations (PFIZER) ont été effectuées dans le Centre culturel polyvalent Constant Delan, transformé pour l'occasion en Centre de vaccination temporaire, lors de ses 3 journées de fonctionnement. Laurence DELAN avait tout organisé et a accueilli chacun avec sa gentillesse coutumière et un sourire perceptible malgré son masque. L'ambiance familiale combinée à l'efficacité des sapeurs-pompiers ont été très appréciées ! Les retours ont été unanimement positifs.

1^{ères} doses, les 11 et 12 mars 2021 : 102 vaccinés en 2 jours !

102 personnes de plus de 75 ans ou vulnérables de Caseneuve, Viens et St Martin de Castillon ont pu être reçues par 2 médecins de la réserve sanitaire et vaccinées par les infirmiers du SDIS 84.

2^{èmes} doses, le 9 avril 2021 : 126 vaccinés en 1 journée

126 personnes ont pu recevoir soit leur 2^{ème} dose de vaccin, soit une 1^{ère} dose lors de cette journée qui a, à nouveau, mobilisé Laurence DELAN pour l'organisation et l'accueil, 2 médecins de la réserve sanitaire, 2 infirmiers du SDIS et un bénévole de la sécurité civile.

L'Authentic Bistrot ayant réouvert a pu sustenter l'équipe de vaccination qui méritait amplement un bon déjeuner et quelques minutes de pause.

Lors de ces journées, Jean-Marcel GUIGOU a accompagné des personnes dont la mobilité était plus restreinte tandis que Chantal EXBRAYAT-DUMAS soutenait Laurence et Mireille dans leurs tâches, Mireille ABELLY assurant seule l'accueil à l'agence postale et en Mairie.

Avignon, le 01 mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COVID 19 – PROLONGATION DES MESURES LOCALES COMPLÉMENTAIRES POUR LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE

Depuis le passage du département en vigilance renforcée début avril, des mesures locales ont été prises en complément des mesures d'application nationale au regard de la situation sanitaire très dégradée. La situation sanitaire demeurant toujours très tendue en Vaucluse avec une stagnation du taux d'incidence sur un plateau très élevé, à 363 pour 100 000 habitants en semaine 16, les mesures locales complémentaires sont prolongées afin de lutter contre l'épidémie.

1. Prolongation du port du masque jusqu'au 8 juin inclus

Le port du masque reste obligatoire dans toutes les communes du département, pour toutes les personnes de onze ans et plus, sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public.

2. Prolongation des mesures diverses visant à lutter contre l'épidémie de Covid-19 jusqu'au 18 mai inclus, le 19 mai constituant la nouvelle étape d'allègement des mesures de restrictions sanitaires

2.1. Prolongation de la fermeture des centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000 m² jusqu'au 18 mai inclus

Les centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000 m² restent fermés dans le département :

- Centre commercial Cap sud à Avignon
- Castorama Avignon
- IKEA Vedène
- Leroy Merlin Le Pontet
- Alinéa Le Pontet
- Galerie marchande Mistral 7 à Avignon
- Galerie marchande Avignon nord
- Galerie marchande Carrefour Courtine Avignon
- Galerie marchande Leclerc Apt
- Galerie marchande Auchan Cavaillon
- Galerie marchande Hyper U Pertuis
- Galerie marchande Carrefour Orange
- Galerie marchande Leclerc Carpentras
- Galerie marchande Leclerc Bollène-
Galerie marchande Leclerc Valréas

Cette fermeture concerne toutes les enseignes sauf pour les activités suivantes :

- Commerce de produits surgelés ;
- Commerce d'alimentation générale ;
- Supérettes ;
- Supermarchés ;
- Magasins multi-commerces dont l'activité principale est la vente alimentaire ;
- Hypermarchés ;
- Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé ;
- Boulangerie et boulangerie-pâtisserie ;
- Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé.

Dans les grandes surfaces de plus de 10 000 m² fermées, les commerces de détail et de gros spécialisés dans la vente de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres et les jardinerie peuvent accueillir les professionnels du secteur concerné sur présentation de leur carte professionnelle.

2.2. Prolongation des mesures diverses visant à lutter contre l'épidémie de Covid-19 jusqu'au 18 mai inclus

- La vente à emporter de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que dans les bars, restaurants et hôtels,
- Lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la vente de repas (article 3-1 du décret du 29 octobre 2020) est interdite.
- La consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public est également interdite par arrêté préfectoral.
- Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public debout et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite par le décret du 29 octobre 2020 modifié ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.
- La diffusion de musique amplifiée sur la voie publique est interdite.
- Les activités dansantes, dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou non, demeurent interdites.
- La livraison à domicile après 22h est interdite.

Les braderies, vides-greniers, brocantes, ventes au déballage et foires sont également interdits.

Les forces de sécurité intérieure sont mobilisées pour s'assurer du strict respect de ces dispositions.

Dans le contexte actuel, Bertrand GAUME, préfet de Vaucluse, appelle une nouvelle fois à la vigilance et la responsabilité de chacun. Il est plus que jamais nécessaire de respecter les gestes barrières, le port du masque, mais surtout de se faire vacciner pour les personnes éligibles.

Toutes les informations sont à retrouver sur le [site du Gouvernement](#) ou en appelant le 0 800 130 000 (appel gratuit, 24/24).

EMPLOI DU FEU

Nombreux d'entre vous contactent régulièrement notre secrétariat de mairie afin d'obtenir des informations sur l'usage du feu. Il nous a paru important de vous rappeler la législation.

Toute l'année :

- **Il est interdit de faire du feu** ou d'utiliser du matériel provoquant des étincelles (allumettes, outillage électrique...), de fumer et de jeter des mégots de cigarette dans les espaces sensibles et sur les voies qui les traversent
- Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, **est interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts** depuis le 18 novembre 2011. Cette interdiction concerne les particuliers, les professionnels (entreprises d'entretien des espaces verts, élagueurs, ...) et les collectivités territoriales.
Dans certains cas, des dérogations sont possibles comme expliqués dans le logigramme ci-dessous

Les auteurs d'incendie encourent des peines d'emprisonnement et d'amendes prévus par les Codes Pénal et Forestier.

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT
(infraction réprimée par l'art. 132-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30

EN RESPECTANT CE CALENDRIER				
Janvier/Février	1er Mars/15 Avril	15 Avril/31 Mai	1er Juin/15 Octobre	15 Octobre/31 Décembre
POSSIBLE	INTERDIT SAUF DEROGATION PREFECTORALE	POSSIBLE	INTERDIT SAUF DEROGATION PREFECTORALE DANS LE CADRE DE TRAVAUX LIÉS A UNE SEULE MENURE	POSSIBLE

ZONE 1 Vous êtes propriétaire d'une habitation ou exploitant agricole
Incinération possible, selon les périodes (tableau ci-dessous), uniquement si les déchets verts sont générés ou liés:
- à une obligation légale de débroussaillage liée au risque feux de forêts (Art. L134-6 du code forestier),
- directement à l'exploitation agricole.

ZONE 2 et 3 Vous êtes exploitant agricole
Incinération possible toute l'année, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés directement à l'exploitation agricole.

ZONE 3 Vous êtes exploitant agricole
Eco-buage possible au delà de la limite des 400m de la zone boisée

DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

<http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-a-l-a6266.html> Validé en Sous Commission feux de forêts du 11.12.2014

Un usage réglementé du barbecue

Pour tous :

Dans les zones forestières et à moins de 200 m d'un boisement, les barbecues sont interdits sauf lorsqu'une forêt est aménagée pour l'accueil du public et qu'un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser l'emploi du feu dans des foyers spécialement aménagés. Un affichage permanent sur les lieux doit indiquer les références de l'arrêté préfectoral et les directives d'utilisation.

Pour les propriétaires et leurs ayants droit :

- Les barbecues sont possibles toute l'année, sous condition dans les périodes à risque d'incendie si :
- le foyer est spécialement aménagé à cet effet, attenant à l'habitation ou à ses dépendances
 - les obligations légales de débroussaillage ont été effectuées.

Au-delà de la distance de 200 m d'une forêt, les barbecues sont autorisés toute l'année.



Notre commune est riche d'un tissu associatif bien fourni.

C'est grâce à leur richesse, leur diversité et leur capacité à mobiliser leurs bénévoles que peuvent s'organiser les manifestations à Caseneuve. Malheureusement cette année, les mesures de protection sanitaires ont interrompu toutes les activités de nos associations.

Dès que la situation le permettra, elles seront toutes là pour votre plaisir.

Le Cercle de L'union à Caseneuve est une association dont le but est de concourir au développement culturel, artistique, social, sportif et économique de notre commune. Depuis le 1er septembre 2012, l'association du Cercle de l'Union de Caseneuve a rejoint le réseau des foyers ruraux de Vaucluse.



COMITÉ des FÊTES CASENEUVE

Le comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles. Son but est d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations culturelle et populaire.

NB - Le combat d'une vie

Association de soutien aux familles touchées par la Mucoviscidose

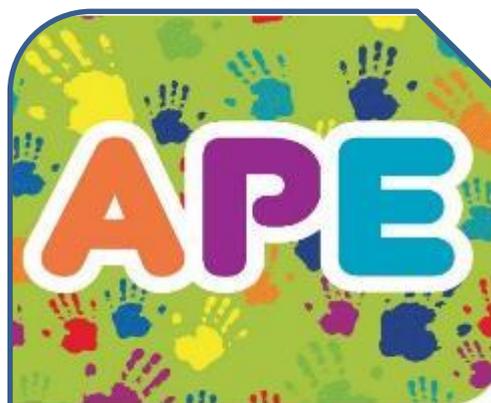


NB le combat d'une vie, est une association qui a pour but d'apporter du soutien aux familles et aux jeunes malades atteints de mucoviscidose.

L'Amicale de St Jean



A pour but, l'organisation de manifestations autour de la faune, de la flore et du patrimoine culturel de la Ferme de St Jean



Association des parents d'élèves

Caseneuve/St Martin/ Viens
a pour vocation de représenter équitablement tous les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

La fête du centième jour d'école

Comme c'est le centième jour d'école, nous avons fait la fête. Il fallait venir en pyjama à l'école, même les adultes.

Nous avons fait la date et on a rajouté les allumettes dans notre compteur de jours d'école. Et comme on est arrivé à dix dans le pot des unités, nous avons fait un paquet de 10 que nous avons mis dans le pot des dizaines. Et comme il y avait dix paquets de 10 dans les dizaines, alors, nous avons fait un paquet de 100 que nous avons mis dans le pot des centaines. Donc il y avait 1 paquet dans le pot des centaines et rien dans le pot des dizaines et des unités.

Nous avons fait du sport (100 fois de chaque) : roulades, 100 secondes de chaise, squats, pas chassés, pompes, pas, sauts, dribbles, tours de soi, tours de cour en courant, abdos, sauts à la corde, tours de Hop it. Nous avons commencé une série de 100 paniers, mais nous en avons réussi que 12 fois., comme c'était l'heure de partir et que nous n'y arrivions pas, nous avons arrêté.

Nous avons fait 100 minis crêpes pour le goûter. Nous avons réalisé une forêt de 100 arbres, qui sera exposée à la bibliothèque du village. Nous avons compté jusqu'à cent et à rebours depuis 100. Nous avons écrit 100 mots d'amour que nous allons distribuer dans les boîtes aux lettres du village. Nous avons écrit 100 mots sur l'alimentation, car c'est notre thème de travail de l'année. Nous avons construit des structures avec 100 kaplas.

Ce que nous avons pensé de cette journée :

- *Loni : c'était trop bien de venir à l'école en pyjama*
- *Marvin : j'ai bien aimé car on a fait des collections de 100*
- *Gaël : j'ai aimé réalisé la construction de 100 kaplas*
- *Claire : j'ai aimé compter les bâtons de sucettes et faire plein de choses en rapport avec le nombre 100*
- *Solan : j'ai aimé construire et cueillir les fleurs dans la cour*
- *Evan : J'ai aimé toutes les activités mais j'ai préféré réaliser les arbres pour la forêt.*
- *Méline : c'était génial, car on a fait plein de trucs et s'était rigolo de tous nous voir en pyjama.*
- *Colyne : c'était rigolo de voir les adultes en pyjama. J'aime le pyjama d'Edith.*
- *Emmy : j'ai tout aimé sauf tirer pour réussir les 100 paniers, car je n'arrivais pas à en faire.*
- *Emy : j'ai aimé faire les abdos sur le gros tapis du préau*
- *Mélyna : j'ai bien aimé quand nous avons fait les 100 squats*
- *Lana : Je trouvais ça rigolo, car voir les copains en pyj c'est rigolo, surtout la maitresse.*
- *Pauline : c'était trop bien de faire 100 roulades.*
- *Roméo : J'ai aimé car c'était bien de faire le défi sport*
- *Louann : j'ai bien aimé faire le défi car on a rigolé d'être en pyjama*



La tour Eiffel carrée : Nous avons disposé les kaplas en carré, puis on a continué à monter les 4 murs en carré. Nous avons décidé de refermer le toit car il en restait peu. Mais le toit est un peu ouvert. Pauline, Émy, Lana, Méléyna

Le cinéma et le parc : Nous avons commencé à faire une maison et après on a changé d'avis car ça ressemblait à un cinéma. Puis nous avons fait un arbre à côté. Polan, Louann, Roméo, Gaël



Le trône d'Alexandre : Nous avons pris les mesures du doudou de la maitresse, pour que le trône soit à la bonne taille. Nous avons fait un parquet, puis les contours du lit. Evan, Colyne, Robim, Claire



Le Lemmie : On a mis des kaplas debout en carré, puis pour l'étage du dessus, on les a mis en quinconce. Puis nous avons fermé le dessus. Méléline, Marvin, Emmy, Loni



100 stylos
100 feutres



Nous avons constitué une collection de 100 objets



100
paquerettes
100
batonnets de
sucette



Nouvelles des Ecuries de St Jean



En ces temps un peu bouleversés, les Ecuries de St Jean s'adaptent ! Les enfants ont ainsi pu bénéficier d'un programme d'activités pour les vacances de Pâques.

En raison des restrictions d'accueil, notre programme de compétitions est suspendu jusqu'au mois de juin. Nous organisons un concours FFE d'Equifun (maniabilité au chrono) le 13 et un challenge MTHA de Mountain Trail (franchissement de dispositifs) le 27. Comme à chaque manifestation, buvette et petite restauration vous sont proposées au profit de l'Amicale de St Jean et des chevaux rescapés.



Les Ecuries de St Jean, en partenariat avec Sam MENELLA – professeur de YOGA, vous proposent un weekend de découverte de l'EQUI YOGA, les 19 & 20 juin.

Au programme de ces 2 journées, s'assouplir, se centrer, s'ouvrir ..., au travers de la relaxation, la méditation, la respiration, et différentes postures à côté du cheval et dessus.

Pas de niveau requis en équitation

Venez-vous ressourcer lors d'un week-end de détente et de partage auprès des chevaux !

Pour toutes les activités, les places peuvent être limitées en fonction des règles sanitaires en vigueur ; les mesures barrières (masques, gel et distanciation) sont toujours de rigueur.

A bientôt !

www.ecuriesdestjean.ffe.com

Les Case news



Lisandro

*Est né à la maternité de Manosque
le 7 février 2021,
il fait le bonheur de ses parents
Florian et Kemissa De Los Santos
et de son grand frère
Marvin.*



Léontine

Venue au monde,
le 26 mars 2021 à la maternité de
Pertuis pour la plus grande joie de
sa maman
Sophie LANSAC
et de son papa
Baptiste LEGERON

Toutes nos sincères condoléances

Madame Gilberte GAUDIN, dit Pauline nous a quittée le 10 avril dernier
à la ferme de Maucourin où elle a vécu de longues années, entourée de ses quatre enfants, de ses
six petits-enfants et de ses sept arrière-petits-enfants.

Mise à jour de la liste de diffusion de la Mairie de Caseneuve :

Afin d'éviter le gaspillage de papier, le secrétariat de mairie et les élus de votre commune ont mis en place depuis quelques années une liste de diffusion afin de faire parvenir aux habitants qui le souhaitent des informations par mail (informations de la communauté de communes, manifestations diverses, réunions publiques, école, réglementation ...). Cette liste a pour seules finalités la constitution et l'exploitation d'un fichier d'adresses courriel à des fins d'information ou de communication externe en rapport avec les activités de la collectivité, à l'exclusion de toute démarches commerciales. Si vous souhaitez faire partie de la liste de diffusion de la Mairie de Caseneuve, merci d'envoyer un message électronique au secrétariat de mairie à l'adresse mairie84750@orange.fr en précisant en objet : « inscription sur la liste de diffusion ».

Conformément à la réglementation en vigueur et à la loi "informatique et libertés", vous pourrez à tout moment demander votre radiation de cette liste de diffusion ; votre demande sera prise en compte immédiatement par le secrétariat de Mairie.

ENTREPRENEUR, ARTISANS ET COMMERCANTS		
APT DIAGNOSTICS IMMOBILIERS	DPE/Electricité/Termite/Loi Carrez/ Plomb/Amiante	04.90.74.54.68 – 06.20.70.92.48
ALFORT Christophe	L'art du Fer	Chemin de Maucourin 07.84.55.30.68
Bastide de Caseneuve	Chambre et Tables d'Hôtes	04.90.04.88.96 – 06.23.78.94.43
BLANCHET Jean-Louis	Enseignant de méditation	06.63.17.69.87
BLANCHET Françoise	Coaching de performance, formation, management	06.83.19.28.24 franc.riv@wanadoo.fr
BONNAURE Clément	CBoSoft : Développement spécifique, maintenance informatique assistance	06.88.18.85.82 clement@cbosoft.com
BUSI François	Domaine d'Allois : Cave vinicole reconvention agriculture biologique.	04.90.74.41.16 – 06.82.49.66.46 busi.fr@voila.fr
BRICO David et Aline	Tous terrassements, création de jardins	04.90.75.15.87
CARDONA Rafael	Mécanique agricole	04.90.75.20.23
CURRETTI Jean-Luc	Maçonnerie Générale	04.90.04.89.73 – 06.79.06.38.05
COULON Julien	Electricité Plomberie Chauffage	06.81.17.03.24 julien.coulon874@orange.fr
DAVID Didier	Chauffage - Sanitaire	04.90.75.15.74
DELAN Jean-Luc	Maçonnerie Générale, gros œuvre faïence, carrelage, Placoplatre	06.61.26.17.40
FALBALA	Fabrication réparation de luminaires	04.90.75.16.01 – 06.62.75.10.86
GARDERE Fabien	Certifié Praticien en massage bien-être	06.60.20.32.87 provencemassage.fr
GAUDIN Thierry	Plombier- Chauffagiste-Ramonage	04.90.75.28.72
GAUDIN Alexandre	Serrurerie-Ferronnerie	Chemin de Maucourin -
GERVASONI Etienne	Grimpeur- Elagueur	06.81.99.50.61
L'AUTHENTIC BISTROT	Bar/Restaurant traditionnel	04.90.75.71.90
LE SANGLIER PARESSEUX	Restaurant	04.90.75.17.70
MANUELIAN Sophie	Poterie de Caseneuve	06.87.08.06.07
MOLINAS Fabrice	Informatique et réseau	06 73 52 83 36
PLAUCHE Régis	Electricien - Plombier	04.90.75.12.24
SANCHEZ François et Alice	Pierre et Tradition, agence immobilière	04.90.74.62.17
SARL GAUDIN	Elevage avicole	04.90.75.20.04
SARL GERVASONI	Elagage, travaux forestiers	07.90.75.20.63
SIROT Jean-Marc	Terrassements et aménagements parcs et jardins	04.90.75.29.26
VERA Sébastien	Multi service	06.75. 10. 23. 40
VERA Emmanuelle	Les écuries de Saint Jean	06.84.17.01.95 ecuriedestjean.ffe.com
TORNEY Julien	Le maçon du Luberon	06.67.39.74.45

... A VOTRE SERVICE ...

Mairie : 04 90 75 20 01 mairie84750@orange.fr **site :** www.caseneuve.fr/

Ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Mercredi de 8h00 à 12h00.

Permanence du Maire ou de ses adjoints : sur rendez-vous à la Mairie.

Agence Postale : (dans les locaux de la Mairie)

Ouverture : Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30.

Levée des boîtes aux lettres : du lundi au vendredi : 11h00, le samedi : 8h00

Déchets et encombrants :

Réfrigérateurs, gazinières, etc. : Téléphoner à la Mairie pour prendre rendez-vous.

RAPPEL tout dépôt d'encombrants à côté des poubelles est verbalisable.

Déchetterie d'Apt :

Ouverture le Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, et Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le Jeudi de 14h00 à 17h00. Fermée le Dimanche.

Déchetterie de Viens :

Ouverture le Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h00 à 12h00 et le Samedi de 13h à 17h.

Fermée le Lundi et Dimanche.

Bibliothèque : 04 90 75 21 75

Permanences le Vendredi 16h00 à 18h00 jusqu'en octobre,
et le Vendredi de 15h00 à 17h00 à partir du 1^{er} novembre

Ecoles : Ecole de Caseneuve : 04 90 75 25 97

Service de transports du Conseil Général :

Appeler le n° gratuit 0800 881 523 la veille pour que le bus passe.

Horaire aller : de Lundi au Samedi : départ de Caseneuve à 07h20 arrivée à Apt 8h00

départ de Caseneuve à 15h40 arrivée à Apt 16h20

Bus du marché le Samedi : départ de Caseneuve à 08h25 arrivée à Apt 09h05

Horaire retour : de Lundi au Samedi : départ d'Apt à 11h35 arrivée à Caseneuve à 12h15

départ d'Apt à 18h00 arrivée à Caseneuve à 18h35 Bus

supplémentaire les Mercredis et Samedi départ d'Apt à 13h00 arrivée à Caseneuve 13h40

Bus du marché le Samedi départ d'Apt à 11h35 à Caseneuve à 12 h 00.

POUR PARTICIPER AU PROCHAIN NUMERO DE VOTRE JOURNAL MERCI DE
NOUS FAIRE PARVENIR VOS CONTRIBUTION POUR LE : **1^{er} septembre 2021** SI
POSSIBLE SOUS FORME DE FICHIERS WORD POUR LES TEXTES – JPG POUR LES IMAGES

Contacts : Mairie de Caseneuve : Tel : 04 90 75 20 01 **mairie84750@orange.fr**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée



Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)